



Red-Fish Neuchâtel
www.rfn.ch
jm.gueguen@rfn.ch

Concept de protection Red-Fish Cup

Définitif

Ci-après, les mesures pour une organisation de la Red-Fish Cup (compétition Artistic Swimming) dans les piscines intérieures du Nid-du-Crô sont expliquées du point de vue du Red-Fish Neuchâtel, en accord avec la ville de Neuchâtel.

Les motifs et les mesures se fondent sur les ordonnances et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et sur le concept de Swiss Olympic (Swiss Aquatics).

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine a été choisie dans ce document, toutes les informations concernent cependant les membres des deux sexes.



Table des matières

1	Objectifs	3
2	Présentation	3
3	Mesures générales.....	3
4	Responsabilités pour la mise en œuvre sur place.....	4
5	Communication du concept de protection.....	5



Objectifs

Le présent concept de protection vise à permettre l'organisation de la Red-Fish Cup, qui se déroulera le 26 juin 2021 aux piscines du Nid-du-Crô, et à protéger tant les athlètes que l'organisation et les spectateurs contre l'infection par le COVID-19.

Le Red-Fish Neuchâtel compte sur la grande solidarité habituelle et le comportement exemplaire de tous ses participants et leur encadrement.

Présentation

Les règles de distance et d'hygiène personnelles seront effectuées par le biais d'informations, de mesures organisationnelles et surtout de la propre initiative des personnes concernées (affichage, fléchage, délimitation...).

Des affiches avec les recommandations de l'OFSP seront disposées aux endroits stratégiques.

Des indications concernant la gestion du flux des personnes seront clairement visibles avec un marquage au sol d'une distance de 1m50 (ou barrières), pour les files d'attente, entrée, toilettes ou autres

Un plan d'occupation et de circulation seront proposés et mis en place.

Mesures générales

Règles de base

- Ce concept ne prend en considération que les espaces intérieurs des piscines du Nid-du-Crô.
- Avant la compétition, une explication des règles de base d'hygiène et de distance aura lieu via l'envoi de ces mesures de protection à tous les clubs inscrits.
- Seules les personnes qui ne présentent pas de symptômes peuvent participer à la compétition. Si des symptômes de COVID-19 sont détectés, la participation à la compétition est interdite. La personne concernée doit immédiatement entrer en quarantaine et en informer le médecin personnel et le directeur du Red-Fish Neuchâtel : par mail jm.gueguen@rfn.ch ou téléphone au 076 475 01 24.
- Les règles d'hygiène de base doivent toujours être respectées (distance, se laver les mains, etc...)

Avant la Red-Fish Cup

La semaine précédant la Red-Fish Cup (du 19 au 26 juin 2021), chaque club invité devra faire parvenir à l'organisation la liste des athlètes engagés à la compétition. Cette liste devra comprendre, le nom, prénom, adresse, mail et numéro de téléphone de chacun des nageurs engagés.

Tous les adultes (coachs, jurys, organisateurs, spectateurs) présents sur site durant la manifestation devront s'enregistrer sur l'application de traçabilité proposée par l'organisation.

Accès aux piscines du Nid-du-Crô

- Pour entrer dans les piscines du Nid-du-Crô, le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes participant à la compétition (coachs, jurys, organisateurs, spectateurs).
- Le port du masque est obligatoire en tout temps, excepté lors de la compétition pour les athlètes. Avant et après la compétition le port du masque est obligatoire.
- Pour simplifier le travail de contrôle, l'organisation a décidé d'obliger le port du masque pour tous.
- Un poste de désinfectant sera mis à disposition à l'entrée des piscines.
- La compétition est réservée aux athlètes en âge de concourir (des sportifs nés en 2001 et après) en fonction des prescriptions du moment et dans les conditions décrites par les autorités compétentes.
- La compétition se déroule avec des spectateurs dans la limite des quotas autorisés par les autorités compétentes (50 personnes). Un espace identifié sera donc exclusivement réservé aux spectateurs. La présence des spectateurs se sera faite sur inscription préalable (doodle : https://doodle.com/poll/de97dsqn2fg8bnq5?utm_source=poll&utm_medium=link).

L'inscription le jour J ne sera possible que dans la mesure de place disponible et avec identification auprès de l'application de traçabilité.



Les spectateurs seront assis. La distance d'1m50 sera respectée entre les spectateurs n'appartenant au même foyer.

L'organisateur a identifié 6 créneaux horaires où seront présents les spectateurs. En dehors de ces créneaux, il n'y aura aucun spectateur autorisé. Ce temps permettra une désinfection de la surface réservée

- Une distance de 1m50 devra être respectée en tout temps entre les personnes.
- L'entrée dans les piscines se fera de la façon suivante :
 - Par le local du Red-Fish pour les athlètes du Red-Fish Neuchâtel et les juges ;
 - Par le hall d'entrée des piscines du Nid-du-Crô pour les athlètes des autres clubs avec une arrivée et un départ en décalée fixée par l'organisateur.

Accès à l'enceinte de compétition

- Le sens de circulation dans l'enceinte des piscines pour le bon déroulement de la manifestation sera fixé sur un plan d'organisation et de circulation.
- Dans l'enceinte les piscines du Nid-du-Crô, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes participant à la compétition (athlètes, coachs, jurys, organisateurs, spectateurs).
- Les entraîneurs devront obligatoirement porter le t-shirt du club sur les bords de bassins ;
- Les organisateurs (jury, bénévoles) devront obligatoirement porter le t-shirt « RFN » ;
- Des postes de désinfectants seront installés dans les lieux clés de l'enceinte de la compétition (entrée piscine, chambre d'appel, table technique, table des juges arbitre, sonorisation, bureau backoffice) ;
- Un bénévole s'assurera qu'aucune entrée étrangère aux personnes inscrites à la manifestation ne s'effectue ((athlètes, coachs, jurys, organisateurs, spectateurs) ;
- Chaque club devra s'installer dans une zone qui lui est réservée par l'organisateur. L'organisateur aura délimité des box d'une surface suffisante pour stationner les athlètes du club en attente des épreuves auxquelles ils participent.
- Il est de la responsabilité de chaque club de s'assurer.
 - Que l'ensemble de ses nageurs soient bien regroupés en un même endroit ;
 - Des mesures de protection en vigueur en terme sanitaire (désinfection des mains, distanciation sociale...)

Cantine/Buvette

L'organisateur vendra des boissons à l'emporter durant cette manifestation (sans alcool).

La buvette se situera à l'extérieur (devant l'entrée des piscines) et ne proposera pas de table ni de chaises. Les personnes ne seront pas autorisées à consommer à l'intérieur de l'enceinte de la piscine, tout comme aux abords de la buvette. Les personnes devront partir avec la boisson ou la nourriture.

La vente d'alcool à l'emporter est interdite.

Le paiement sans contact sera privilégié, si ce n'est pas possible un système sans remise de mains en mains sera proposé (paiement par carte bancaire, assiette...)

La question de vente de nourriture se pose encore.

Jury et Bénévoles

30 personnes maximum seront nommées (après inscription volontaire de leur part) pour mettre en œuvre l'organisation générale. Il est demandé que le jury et les bénévoles soient les mêmes toute la journée afin d'assurer une meilleure traçabilité.

Tout le matériel du jury (stylos, sous-mains, chronos) sera désinfecté par une personne responsable, avant et après chaque session.

Des masques seront à disposition du jury et des Bénévoles. Les déplacements dans l'enceinte des piscines devront se faire en portant le masque.

Le jury œuvrant à la chambre d'appel devra porter un masque.



Séances

La participation aux réunions des chefs d'équipes et du jury devra se faire masquée.
Le mobilier sera désinfecté entre les 2 séances.
Des désinfectants seront disponibles à l'entrée de la salle.

Entretien

- Plusieurs fois par jour, la désinfection des surfaces utilisées (poignées de porte, mains courantes, etc.) sera effectuée.
- La désinfection des surfaces des sols est effectuée quotidiennement.

Traitement de l'eau

D'après les conclusions sur l'effet mortel de l'eau chlorée sur le virus corona, la pratique des sports aquatiques se caractérise par un très faible taux d'accidents et présente donc un risque faible général.

Fréquentation des bassins

Pour permettre le bon déroulement de la compétition, la Red-Fish Cup se limitera à la fréquentation maximale instantanée de 200 personnes dans l'enceinte intérieure des piscines du Nid-du-Crô.
50 personnes seront même temps dans le bassin (public né en 2001 et après)

Responsabilités pour la mise en œuvre sur place

- Le Red-Fish Neuchâtel s'engage à veiller à ce que le concept de protection soit mis en œuvre et respecté au cours de la manifestation.
- Les entraîneurs des clubs sont chargés de contrôler les présences, de respecter et faire respecter les distances et les règles d'hygiène dans la piscine.
- Le Red-Fish Neuchâtel est chargé de fournir les données d'adresse des participants.
- Chaque participant est responsable du respect de la distance et des règles d'hygiène à l'arrivée et au départ ainsi que dans la vie quotidienne en dehors de l'activité sportive.
- Les entraîneurs et les athlètes des différents clubs participants s'engagent à mettre en œuvre et à respecter le concept de protection et à se soutenir mutuellement.

Communication du concept de protection

- Le concept de protection est proposé et validé par le comité central du Red-Fish Neuchâtel.
- Il est proposé pour validation et mise en action au service de la Ville de Neuchâtel.
- Il est envoyé à tous les clubs inscrits pour la manifestation.
- En outre, il sera publié sur la page web du Red-Fish Neuchâtel avec les documents d'information.
- Le concept de protection sera continuellement adapté aux ordonnances COVID-19 mises à jour et aux directives correspondantes du Conseil Fédéral ; toute modification éventuelle sera immédiatement communiquée.

Neuchâtel, le 15.06.2021

Signature de Daniel Gumy, Président du Red-Fish Neuchâtel

Signature de Jean-Marc Gueguen, Directeur du Red-Fish Neuchâtel

RED-FISH NEUCHATEL
Route des Falaises 30
2000 NEUCHATEL
WWW.RFN.CH